VILLE DE NAY	**DROIT DE VOIRIE ACTIVITES COMMERCIALES, MAGASINS** Tarifs à compter du 1er janvier 2024(délibération du 13/12/2023)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Présentoirs, portants, et chevalet	15.75 €	Unité	Annuelle
Ventes exceptionnelles	15.75 €	Forfait	Journée
Emplacement « Food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	4.20 €	Unité	La demi-journée
Emplacement « food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	5.25 €	Unité	La journée
Camion magasin	68.25€	Unité	Journée
Emplacement distributeur alimentaire sur le domaine public	4.20 €	Unité	Journée
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Nöel			
Petite surface (moins de 20m^2)	26.25 €	Forfait	Journée
Grande surface (plus de 20 m^2 et 40 m^2 maximum)	47.25 €	Forfait	Journée